

AVIS DE PUBLICITE – REFERENCE 60147

MANIFESTATION D'INTERET SPONTANE

EDF HYDRO ALPES – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE GAVET

COMMUNE DE LIVET-ET-GAVET

Convention d'occupation précaire et révocable du domaine public hydroélectrique

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une personne physique sur l'occupation du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité non économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF attribuera à l'entreprise ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

Publié le	25/04/2023 – 16h
Durée de mise en ligne de l'avis	1 mois
Date limite de réception propositions	25/05/2023 – 16h
Objet de l'occupation	Occupation du domaine public hydroélectrique
Lieu	Commune : LIVET-ET-GAVET Références cadastrales : A 387 – A 349 – A 385 – A 383 – A 381 – A 379
Activité sollicitée par le demandeur	Coupe de bois
Caractéristiques essentielles / restrictions de l'emplacement	Interdiction d'accès aux berges Ne pas gêner la circulation des agents EDF, préposés
Type d'autorisation délivrée/ Durée	Convention d'occupation précaire et révocable Durée : cinq ans, éventuellement renouvelable sans pour autant dépasser le titre d'exploitation de la chute de GAVET soit le 31/12/2070
Conditions financières à la charge du demandeur	Taxes, impôts et frais liés à l'occupation
Conditions générales d'attribution/ critères de sélection	Les demandes seront analysées selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none">- Maturité du projet- Faisabilité du projet

	<p>- Compatibilité du projet avec les contraintes de l'exploitation hydroélectrique</p>
Dépôt des candidatures	<p>Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – HYDRO ALPES – Direction Concessions – 134 Rue de l'Etang – 38950 St Martin le Vinoux A l'attention de Monsieur HERVE <i>Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR Objet à mentionner : Candidature COT ref 60147</i></p>
Service à contacter pour renseignement	<p>Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – DTEAM CC PFA 134 Rue de l'Etang PH3-R2 38950 St Martin le Vinoux</p>